

## DELIBERATION N° 2005/03-01 - BUDGET PRIMITIF 2005.

Monsieur BOILEAU, rapporteur, donne lecture du budget primitif 2005, arrêté aux chiffres suivants :

### Section de fonctionnement :

- Dépenses réelles	4 319 771,20 euros
- Dépenses d'ordre	1 146 946,29 euros
<b>Total</b>	<b>5 466 717,49 euros</b>
- Recettes réelles	5 389 369,00 euros
- Recettes d'ordre	77 348,49 euros
<b>Total</b>	<b>5 466 717,49 euros</b>

### Section d'investissement :

- Dépenses réelles	5 099 518,75 euros
- Dépenses d'ordre	43 423,49 euros
<b>Total</b>	<b>5 142 942,24 euros</b>
- Recettes réelles	4 029 920,95 euros
- Recettes d'ordre	1 113 021,29 euros
<b>Total</b>	<b>5 142 942,24 euros</b>

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 18 voix pour, 4 voix contre (groupe Ludres Autrement : M. LEFRANC, Mmes BERTRAND, THIRIET et M. NOEL ) et 4 abstentions (M. GAUZELIN du groupe Ludres Autrement et MM. SAUTROT, FRANOUX et Mme PELLÉ du groupe Ludres Notre Ville) :

- d'approuver le budget primitif 2005 arrêté aux chiffres ci-dessus.